

Province de Québec
Municipalité de Caplan

AVIS PUBLIC
D'ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION
SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 328-2023
MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 213-2013
« RÈGLEMENT DE ZONAGE » DE LA MUNICIPALITÉ DE CAPLAN

À TOUTES LES PERSONNES HABLES À VOTER ET SUSCEPTIBLES D'ÊTRE INTÉRESSÉES PAR LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 328-2023 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE DE LA MUNICIPALITÉ DE CAPLAN

AVIS PUBLIC est par la présente donné par la soussignée :

QUE le Conseil municipal, à la suite de l'adoption, par la résolution numéro 023-674 à la séance du 20 novembre 2023, du projet de Règlement numéro 328-2023 modifiant le Règlement de zonage de la municipalité de Caplan (Règlement numéro 213-2013), tiendra une assemblée publique de consultation le 4 décembre 2023 à compter de 20 heures, à la salle multifonctionnelle ce, en conformité de la Loi ;

QUE ce projet de règlement a pour objet et conséquence d'abroger toutes les dispositions relatives à l'abattage d'arbres en milieu forestier privé ce, en conformité avec le Schéma d'aménagement et de développement durable révisé de la MRC de Bonaventure ;

QU'IL sera possible d'en faire la consultation au bureau de la municipalité de Caplan aux heures ordinaires de bureau, sur le site web de la municipalité de Caplan à l'adresse suivante www.municipalitecaplan.com. Vous pouvez envoyer vos commentaires par courrier électronique à l'adresse courriel suivante direction@municipalitecaplan.com ou par courrier à la municipalité à l'adresse postale suivante 17, boul Perron Est C.P. 360 G0C 1H0

QU'au cours de cette assemblée publique la mairesse (ou un autre membre du Conseil désigné par le Conseil), expliquera le projet de Règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à son sujet et aura lieu le 6 décembre 2023, à compter de 20 heures, à la salle multifonctionnelle;

QUE ce projet de règlement ne contient aucune disposition propre à un règlement susceptible d'approbation référendaire ;

Donné à Caplan, ce 21 novembre 2023.

François Bouchard

François Bouchard, directeur général et greffier-trésorier